Communauté de Communes Des Savanes

Le Pays des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° 52_CC_2020_CCDS

PORTANT PARTICIPATION DE LA CCDS AU PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'URGENCE DE RÉFECTION DE LA ROUTE DE PETIT- SAUT

Séance du 1er octobre 2020

Date de convocation : 25 septembre 2020

L'an deux mil dix vingt et le premier octobre à dix-sept heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de la ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Rodolphe HORTH, Martine PAPAIX, Patrick COSSET, Gaëtan STANISLAS, Fidélia BOCAGE, Annick ANDRÉ, Véronique JACARIA, Denis BURLOT, Eliette BEAUFORT, Françoise FREDOC, Pierre MIRABEL, Jean-Robert CHOCHO, Enrico WILLIAM, Davy RIMANE, Loriane DECHESNE, Sylvio BOCAGE, Joanna HORTH, Célia TARQUIN, Lauric SOPHIE,

Absents excusés ayant donné procuration :

André Roland BERTHIER à François RINGUET
Frédéric LLADERES à Denis BURLOT
Justine SAIBOU-MINDJOUK à Enrico WILLIAM
Valéria COELHO MACIEL à Françoise FREDOC,

Absents excusés :

Michel-Ange JEREMIE, Jean-Raymond HORTH,

Absents non excusés :

Michelle ORIZONO-HORTH, Daniel MANGAL, Didier BRIOLIN, Jean-Etienne ANTOINETTE, Candida MARTINEZ, Cornélie SELLALI BOIS BLANC, Francine GANE, Céline ZULEMARO, Vanessa BOIS BLANC-CHASE.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Françoise FREDOC**

Membres du Conseil Communautaire formant la majorité des membres en exercice

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« La route de Petit- Saut est une infrastructure hautement stratégique pour le territoire des savanes.

En effet, loin d'être une simple voie d'accès au barrage hydro- électrique d'EDF, elle est au centre d'enjeux touristiques et économiques à fortes potentialités.

Parmi celles- ci, on peut citer l'offre de tourisme industriel proposant les visites du barrage hydroélectrique, l'offre de l'éducation à l'environnement, l'offre sur le patrimoine naturel et historique du fleuve Sinnamary qui constituent des atouts majeurs pour notre territoire.

Mais il y a surtout un enjeu de désenclavement pour la commune de Saint- Elie, commune membre de la CCDS.

Pour rappel cette route qui est répertoriée comme piste forestière, est actuellement fermée à la circulation par arrêté préfectoral (sauf autorisations spéciales).

Son ouverture serait donc une opportunité d'encouragement au développement économique, que ce soit par l'exploitation du site de petit-saut lui-même, que par le désenclavement de la commune de Saint- Elie.

Consciente de tous ces enjeux pour son territoire, la CCDS mène des discussions avec les différents partenaires du dossier notamment l'Etat, la CTG et EDF, pour la réalisation des travaux de réfection de la route et pour la structuration de projets économiques.

Ainsi le 20 août 2019, les 15 membres du Comité d'Orientation Territorial de Petit- Saut, instance de gouvernance de la démarche « 1 lac, 1 territoire » se sont réunis et ont co-signés la charte d'engagement pour un développement de la zone, relevant de l'économie bleue dédiée au développement durable et économique du territoire dans les domaines de l'eau, du tourisme, du nautisme et de l'environnement.

Les discussions portent aussi sur le transfert de propriété de la route au bénéfice de la CCDS moyennant la réalisation desdits travaux qui ont été estimés en juillet 2019 à environ 8M€.

Les élus communautaires se sont fortement mobilisés auprès des partenaires, notamment l'Etat, pour que cette route soit intégrée dans le patrimoine de la CCDS.

Ils ont conditionné ce transfert à la réalisation au préalable des travaux susvisés.

Mais au-delà de ces importants travaux, une intervention urgente sur la route est nécessaire car il y a des risques d'éboulements qui pourraient en bloquer l'accès et donc, mettre en péril l'alimentation en électricité du Département.

La CCDS s'est entendue avec les différents partenaires pour le financement de ces travaux de première urgence pour un montant de 2M€ selon un plan de financement arrêté comme suit :

- Etat (DSIL) : 750 000 €
- CCDS : 250 000 €
- EDF : 500 000 €
- CTG : 500 000 €

Ces travaux dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la CTG, doivent commencer au mois d'octobre. Ce plan de financement fait donc l'objet d'un co-financement par la CCDS des travaux d'urgence devant donner lieu à un conventionnement avec la maitrise d'ouvrage ou la maitrise d'ouvrage déléguée. La CCDS envisage une prise de compétence sur la voirie et la gestion de cet ouvrage (27 kms reliant Petit-Saut à la RN1) que si les conditions financières et juridiques sont réunies pour sa réhabilitation complète, préalablement.

Suite à la réunion du 29 juillet 2020 en Préfecture, le Président de la CTG a adressé une correspondance à M. le Préfet, au titre du financement de cette opération, demandant confirmation de la participation de chaque partenaire (ETAT, EDF, CCDS) afin de permette son inscription au budget de la CTG. Dans ce courrier, le Président de la CTG, rappelle aussi que cet accord est conditionné à une prise en charge à 100% par l'Etat des travaux de remise en état ultérieurs (pour 8 M€) « *avant transfert à la CCDS, dans le cadre du plan de relance* ».

Aussi, je vous demande de bien vouloir en délibérer comme suit :

-DONNER ACTE de son rapport à Monsieur le Président ;

-DECIDER de participer au plan de financement des travaux d'urgence de la route de petit- Saut sous condition d'une prise en charge à 100% par l'Etat des travaux de remise en état ultérieurs (estimés à 8 M€) avant transfert à la CCDS, dans le cadre du plan de relance ;

-DONNER mandat au Président pour SIGNER tout acte afférent à la présente délibération. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 de Monsieur le Préfet de Guyane du 23 novembre 2010 portant création de la Communauté de Communes Des Savanes ;

Vu l'installation du conseil communautaire en date du 15 avril 2014 ;

Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;

Vu le décret N°2020-1143 du 16 septembre 2020 mettant fin en Guyane et Mayotte à l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, prorogé par l'article 1er de la loi du 11 mai 2020 pris pour ces seuls territoires par l'article 2 de la loi du 9 juillet 2020 susvisées ;

Vu l'avis favorable de la Commission mixte « TOURISME, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE » de la CCDS du 15 septembre 2020;

CONSIDERANT que la route de petit- saut constitue un enjeu majeur pour le territoire des savanes ;

CONSIDERANT le courrier de la Collectivité Régionale en date du 11 août 2020 confirmant son engagement à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération ;

CONSIDERANT la composition du conseil communautaire transitoire fixée au nombre de 35 sièges et représentée par les conseillers des communes de Kourou, Sinnamary et Saint-Elie élus au complet au premier tour et les conseillers de la commune d'Iracoubo actuellement en exercice ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 22 septembre 2020;

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité des membres présents,

Article 1 : DONNE ACTE de son rapport à Monsieur le Président.

Article 2 : DECIDE de participer au plan de financement des travaux d'urgence de la route de petit- Saut qui se présente comme suit :

- **Etat (DSIL) : 750 000 €**
- **CCDS : 250 000 €**
- **EDF : 500 000 €**
- **CTG : 500 000 €**
- **TOTAL : 2 000 000 €**

sous condition d'une prise en charge à 100% par l'Etat des travaux de remise en état ultérieurs (estimés à 8 M€) avant transfert à la CCDS, dans le cadre du plan de relance.

Article 3 : DONNE mandat au Président pour **SIGNER** tout acte afférent à la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

VOTE :
Nombre de conseillers en exercice : 35
Quorum : 18
Nombre de conseillers présents : 20
Nombre de procurations : 04
Nombre de votants : 24
Pour : 24 (dont 04 procurations)
Contre : 00
Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 1er octobre 2020

Pour extrait et certifié conforme

Le Président,

François RINGUET

Communauté de Communes des Savanes

Yalémi TIOUKA

De: Tatiana FALGAYRETTES
Envoyé: lundi 12 octobre 2020 04:13
À: Secrétariat DGS
Objet: Fwd: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte

Envoyé de mon iPhone

Début du message transféré :

Expéditeur: "actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr" <actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr>
Date: 10 octobre 2020 à 10:45:41 GFT
Destinataire: "tedetis109@e-legalite.com" <tedetis109@e-legalite.com>, "elegalite@gmail.com" <elegalite@gmail.com>, Tatiana FALGAYRETTES <Tatiana.FALGAYRETTES@ccds-guyane.fr>
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de la Guyane
Nature transaction: AR de transmission d'acte
Date d'émission de l'accusé de réception: 2020-10-10(GMT+1)
Nombre de pièces jointes: 1
Nom émetteur: COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES
N° de SIREN: 200027548
Numéro Acte de la collectivité locale: 52_CC_2020_CCDS
Objet acte: PARTICIPATION DE LA CCDS AU PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'URGENCE DE RÉFECTION DE L ROUTE DE PETIT- SAUT
Nature de l'acte: Délibérations
Matière: 8.4-Amenagement du territoire
Identifiant Acte: 973-200027548-20201001-52_CC_2020_CCDS-DE